



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

62^{ème} session

(Vienne, 3 février – 14 Février 2025)

Point 10 : Viabilité à long terme des activités spatiales (LTS)

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Les travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales constituent une priorité de longue date pour la France, et je veux saluer à nouveau l'engagement du Président Umamaheswahan et du Bureau des Affaires Spatiales.

La France continue d'encourager toutes les nations spatiales à adopter puis à mettre en œuvre les 21 lignes directrices. Nous invitons toutes les Nations à soutenir ces lignes directrices, à se doter d'une réglementation nationale adéquate et à partager leur expérience

sur leur mise en œuvre, dans un esprit de coopération pour une libre utilisation de l'espace pour tous, conformément au cadre international.

Madame la Présidente,

Nous faisons face à des défis majeurs pour la viabilité à long terme des activités spatiales avec une augmentation rapide de la population orbitale et du trafic spatial. Tous les 6 mois, 1 000 nouveaux satellites sont placés en orbite, soit l'équivalent des 50 premières années de l'ère spatiale. Cette tendance est appelée à se poursuivre avec le développement de larges constellations.

Pour et éviter toute collision catastrophique dans l'environnement orbital, nous préconisons une approche concrète, pragmatique et graduelle. Il existe déjà plusieurs systèmes qui permettent cette surveillance de l'espace, grâce au recueil d'informations sur les objets spatiaux et les événements en orbite. La coordination entre ces systèmes, notamment EU SST (*European Union Space Surveillance and Tracking*) et TraCSS (*Traffic Coordination System for Space*). Dans un second temps, une évolution vers un mécanisme de coordination globale du trafic spatial, sous l'égide des Nations Unies, pourrait être envisagé, sur le modèle du Comité international ICG (*International Committee on GNSS*), qui encourage et facilite l'échange d'informations et l'interopérabilité entre les systèmes civils de navigation par satellite.

C'est pourquoi, dans un document de position, la France, aux côtés du Canada, du Chili, de l'Espagne et du Royaume-Uni, appelle à poursuivre les travaux du groupe de travail après leur conclusion en 2026.

Madame la Présidente,

Les débris spatiaux constituent un autre défi majeur. Nous avons formulé trois propositions afin de limiter la création de débris, en nous inspirant de notre loi nationale sur les opérations spatiales :

- D’abord, définir une durée maximale après laquelle la désorbitation des satellites devrait être effective, proportionnelle à la durée de vie du satellite.
- Ensuite, la souscription à un service anticollision est nécessaire. A ce titre, dans le cadre du Partenariat sur la surveillance de l’espace formé de 15 Etats membres de l’Union européenne (EU SST), la France fournit un service public d’analyse des risques de collision ouvert aux opérateurs du monde entier.
- Enfin, et en lien avec ce service anticollision, la notification de manœuvres doit être facilitée.

C’est pourquoi nous soutenons la rédaction d’un rapport concis, pragmatique et opérationnel, incluant des recommandations substantielles, qui permettra d’envisager la poursuite de nos travaux.

Madame la Présidente,

A l’occasion de cette nouvelle session, la France souhaite rappeler sa volonté :

- De réaffirmer le rôle central du CUPEEA pour définir, les principes politiques de référence au niveau multilatéral sur les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui doivent guider les travaux techniques tels que ceux engagés dans les instances de normalisation. Il en va de la cohérence de l’action multilatérale sur ces sujets.
- D’aborder de manière pragmatique les défis liés à l’impact des larges constellations, y compris sur les activités astronomiques.
- D’encourager l’association des acteurs privés au processus multilatéral et de soutenir la compétitivité et les capacités d’innovation des entreprises qui apportent des solutions permettant de répondre aux défis de la viabilité à long terme des activités spatiales.

La France continuera de faire des propositions pragmatiques, tirées de son expérience réglementaire et opérationnelle.

Je vous remercie./.